

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 4 JUILLET 2017

N° 17.07.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 juillet 2017 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés, A. Dewerd, H. Jandea et JY Cognard).

Est désigné secrétaire de séance, Duvert David. M. le Maire fait part au Conseil de la décision de Maryline Joseph de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale pour raisons de santé.

Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2016.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les projets de rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif, établis au titre de l'année 2016. Le service assainissement collectif compte 826 abonnés avec 86 454 m³ facturés, 23.95 kilomètres de réseau. Pour 120m³ consommés, l'abonné règle une facture de 313,47 € soit un prix moyen de 2.61 € le m³, en légère baisse par rapport à 2015 (-0.47%). Le Conseil Municipal, après délibéré, approuve ces rapports qui sont consultables en Mairie.

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - AVENANT N°4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier, par voie d'avenant, le contrat d'affermage d'assainissement conclu avec SUEZ Eau France SAS, afin de prendre en compte la mise en service d'une installation de traitement du phosphore par injection de chlorure ferrique sur la station d'épuration de Prissé. Après délibéré, le Conseil Municipal, approuve les termes de l'avenant n° 4 au contrat d'affermage assainissement conclu le 31 décembre 2007 avec SUEZ Eau France SAS, afin de prendre en compte cette installation de traitement du phosphore et la modification, en conséquence, du tarif de l'assainissement (impact tarifaire en valeur 2008 origine du contrat de 0.0365 €/m³).

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES, DU PARC ET DU MATERIEL.

Mme CORSIN présente le bilan annuel des locations de salles qui fait ressortir un déficit de 5 294.17 € similaire à celui des années précédentes, et les études effectuées par la commission de gestion des salles municipales réunie le 27 juin, qui propose les actualisations suivantes :

1- Tarifs

- Tarifs de location salle des fêtes, location cuisine : Habitants de Prissé, ou Extérieurs, Tarifs de location salle polyvalente, et salles de réunion : salle A et C, salle 2 : + 3% par rapport aux tarifs de 2016.
- Pas de hausse pour le forfait cours de danse : Tarif convenu à 75 € /heure pour le Foyer Rural le lundi soir. Sur ce point, la commission ne souhaite pas revoir à la baisse le tarif de l'heure du cours car elle estime qu'elle avait établi un tarif de faveur pour l'année écoulée laissant la 2^{ème} heure gratuite.
- Ne pas appliquer de changement de tarif pour les plateaux, la machine à café, la vaisselle.
- Pour la location de la vaisselle aux habitants de Prissé : institution d'un tarif pour 50 personnes ou moins : 30 € proposés
- Prix du nettoyage si les locaux ne sont pas rendus propres : 21 € le prix horaire.

- 2- Contrat : Un contrat de location des salles a été présenté à la commission, contrat qui sera établi entre la commune et l'organisateur, en double exemplaires et signé des 2 parties, l'exemplaire renvoyé au locataire valant acceptation. La réservation n'est effective qu'après réception du contrat signé en double exemplaires et du chèque de caution qui est porté à 500 €.

Il est précisé que les dépenses d'énergie et notamment de chauffage étant très élevées, une relève en période hors gel sera effectuée par la gestionnaire tous les mois afin de se rendre compte du coût réel du chauffage. Dans l'attente, un forfait minimum pour le hors gel de 30€ sera appliqué à chaque location.

- 3- Un état des lieux / inventaire a également été présenté à la commission, ce document sera complété par la gestionnaire de la salle avant la manifestation et au retour des clés, signé par la gestionnaire et l'organisateur.

Le Conseil Municipal, après délibéré, approuve l'ensemble de ces propositions. Ces nouveaux tarifs et contrats seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

TRAVAUX EN COURS

. Aménagement, sécurisation et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine :

M. le Maire informe que l'entreprise GUINOT TP a commencé les travaux avec la pose des trois colonnes semi-enterrées de collecte sélective le 29 juin 2017. La signalétique indiquant que la rue est barrée devra être améliorée pour indiquer que l'accès aux cabinets médicaux est possible.

. Travaux accessibilité salle des sports : M. Demoulin, chargé de la rédaction de l'autorisation de travaux, doit prochainement finaliser le dossier. L'obligation d'installer une boucle magnétique auditive dans la salle des sports a demandé des études complémentaires. De plus, le Maire informe que le SDIS demande que soient élargies les deux portes existantes dans la salle de tennis afin de pouvoir autoriser la tenue de repas de la St Vincent en ce lieu. Ces travaux seront donc effectués dans le cadre de ce dossier.

. ZAC des Jyronnelles :

M. le Maire informe le Conseil que M. Le Préfet doit très prochainement prendre l'arrêté déclarant l'utilité publique de cette opération.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire informe le conseil que 14 candidats ont déposé une offre suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour ces travaux. L'ouverture des offres a eu lieu ce jour à 14h, et trois d'entre eux sont retenus pour une audition pour mieux cerner leur méthodologie. Le choix se fera ensuite, fin juillet.

TRAVAUX BATIMENTS

M. Desroches fait part des commandes passées suite à mise en concurrence, pour l'entretien des bâtiments communaux, conformément aux prévisions budgétaires :

- Travaux peinture à la bibliothèque attribués à l'entreprise Barrier pour 3 583 € TTC.
- Fourniture et pose de trois fenêtres en salle des fêtes à l'entreprise JPS Fermetures pour 1 492 € TTC.
- Travaux de peinture de la tisanerie de la salle des fêtes à l'entreprise Fernandes pour 840 € TTC.
- Isolation et réfection toiture du logement Place de l'église à l'entreprise Nectoux toiture pour 2 253 € TTC.
- Remplacement de l'alarme incendie défectueuse de la mairie à l'entreprise Taneur pour 1 380 € TTC.
- Remplacement de 4 fenêtres de toiture salle polyvalente à l'entreprise Nectoux toiture pour 3 834 € TTC

BAIL A PASSER AVEC TDF

M. Le Maire rappelle au Conseil que la Société TDF recherche un site sur notre commune afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Après visite des lieux, cette société a retenu un terrain d'une contenance de 165 m² à prélever sur la parcelle sise au lieu-dit « Chantoux », section ZA 236 appartenant à la Commune et sur laquelle est déjà implantée une antenne pour SFR et Orange. Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise la location à TDF d'un terrain d'une contenance de 165 m² à prélever sur la parcelle sise au lieu-dit « Chantoux », section ZA 236 d'une superficie globale de 5 508m², afin d'installer un site radioélectrique et accepte les termes du bail à passer définissant les modalités d'occupation pour une durée de douze ans moyennant un loyer annuel de 2 500 euros, révisé annuellement à l'expiration de chaque année civile, selon l'indice INSEE du coût de la construction du 2^{ème} trimestre.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Rodriguez relate les principaux points évoqués lors du conseil d'école du 19 juin dernier, notamment le Bilan des projets et sorties avec notamment visite de musée et randonnée en maternelle, sensibilisation au tabac en primaire, cycle golf, rugby, danse avec le théâtre de Mâcon, musique avec le conservatoire, chorale, théâtre, découverte du Grand Site... le cycle piscine, la chorale dirigée par les enseignantes et un spectacle à la cave à musique.

Puis a été évoquée la préparation de la rentrée 2017 avec 125 inscriptions enregistrées en élémentaire et 62 en maternelle, et l'équipe enseignante qui reste la même. La municipalité a été remerciée pour l'achat des nouveaux ordinateurs très appréciés ainsi que le vidéoprojecteur. Les questions des parents d'élèves portaient principalement sur des points d'hygiène. Reste à réaliser cet été, le changement des lavabos (fontaine) en maternelle. Les inscriptions aux TAP ont été effectuées pour la prochaine rentrée.

Puis elle rappelle que Mme Berland, ATSEM, fait valoir ses droits à la retraite, et qu'une réception est organisée le 6 juillet pour son départ. A cette occasion, un bon d'achat d'une valeur de 250 € lui sera offert pour un éventuel voyage.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

M. le Maire rappelle que le Comité du Syndicat a approuvé la modification de ses statuts intégrant une extension de compétence à l'ensemble de la résidence (y compris les logements) : « *Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'Accueil pour personnes âgées et familles comprenant un Centre d'animation sociale et 74 logements.* ». En application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération est notifiée aux 17 communes adhérentes, qui sont à leur tour, appelées à délibérer sur ce principe dans les trois mois et à la majorité qualifiée. Le Conseil Municipal, délibère et accepte à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat tels que proposés.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE

M. Merle informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu avec M. Da Silva et le Maire concernant le curage de la rivière à hauteur du pont rue Balvay. 150 m³ de gravats sont à évacuer, et des analyses sont en cours pour détecter la présence éventuelle de métaux lourds. Sitôt les résultats connus, le dossier d'autorisation sera déposé. Le Maire précise que M. Da Silva suggérait de remplir le lavoir de matériaux à évacuer pour limiter leur volume. Le conseil refuse cette proposition.

SIVU DES POMPIERS EN VAL LAMARTINIEN

M. Sey informe que le SDIS a fait des efforts pour répondre à nos attentes concernant l'utilisation commune (SIVU/SDIS) des véhicules et de l'habillement. L'expérimentation est donc lancée pour 1 an renouvelable sur 3 ans. Cinq nouvelles recrues ont intégré le corps (dont 2 de Prissé) ce qui porte l'effectif à 15 sapeurs-pompiers volontaires.

ÉVOLUTION DU PAYS ET DU SCOT EN POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

M. le Maire présente au conseil le périmètre d'intervention du Pays Sud Bourgogne, expliquant que celui-ci est identique au domaine d'intervention du SCOT, regroupant Mâconnais Beaujolais Agglomération et les Communautés de communes du Mâconnais Tournugeois, celle du Clunisois, celle de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais représentant 113 000 habitants. Il rappelle que le rôle du Pays est de fédérer les forces vives du territoire en mobilisant les acteurs locaux autour de projets portant sur le développement économique, l'agriculture, le tourisme, le service à la personne, le cadre de vie, la transition énergétique, en recherchant à mutualiser des moyens, échanges d'expériences et réalisation d'économie d'échelle. Le Schéma de cohérence territoriale intervient également dans ces domaines, en étant plus particulièrement axé sur les questions d'urbanisme. L'évolution de ces deux entités vers un pôle d'équilibre territorial et Rural (PETR) permettra d'avoir une seule structure avec la compétence SCOT et les missions du Pays tout en mutualisant les moyens entraînant une baisse du coût de fonctionnement (estimé à 4.5 € / habitant au lieu de 4.63 €).

MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION

M. le Maire explique s'être rendu au conseil communautaire du 29 juin dernier, au cours duquel a notamment été débattu le vote du taux de la taxe d'habitation communautaire qui ne respectait pas la règle de liens de variation différenciée. Aussi l'harmonisation à l'ensemble du territoire du taux de la taxe foncière non bâtie à 1.80% doit s'accompagner obligatoirement d'une hausse au moins équivalente de la taxe d'habitation, qui doit être portée à 10.47%.

Il explique également que le Conseil Communautaire a approuvé notre demande de fonds de concours de 77 480 € pour notre commune pour l'agrandissement de l'école, et a également reconduit la prise en charge par MBA de l'augmentation du FPIC demandée à chaque commune (gain pour Prissé de 17 720 €).

ASSOCIATION ADMR LOCALE DE PRISSÉ

Mme Ravinet fait part des points présentés lors de l'assemblée générale du 9 juin dernier, à savoir 28 000 Kms parcourus pour 17 068 heures (dont 7 561 h pour Prissé – 85% chez les personnes âgées) effectuées par 17 agents représentant 9.38 équivalents temps plein, dont un administratif. Les résultats sont équilibrés, notamment grâce à la mise à disposition gratuite du local par la commune de Prissé qui en est vivement remerciée. L'association recherche toujours activement des bénévoles, surtout pour aider à la constitution des dossiers, le temps donné pouvant être de quelques heures seulement.

GRDF : compte rendu d'activité de concession 2016

M. Le Maire présente les points marquants du rapport annuel 2016 de la concession conclue avec Grdf, et notamment pour Prissé 18 370 mètres de réseau, 399 clients gaz naturels avec 11 294 Mwh consommés. L'intégralité du rapport est consultable en Mairie.

OFFRE DU JOURNAL DE S&L « MA COMMUNE A DES PROJETS »

M. Le Maire présente au conseil l'offre du Journal de Saône et Loire pour la parution, en décembre 2017, d'une page consacrée aux projets communaux accompagnée d'un calendrier. En contrepartie, la commune doit régler 0.70 €/foyer si la distribution de ce numéro à tous les foyers est assurée par le JSL ou 0.60 € si assurée par les agents techniques. Considérant d'une part que la commune compte 900 foyers soit un coût de 630 €, et d'autre part que le bulletin municipal et l'agenda sont également distribués en fin d'année et retracent les mêmes informations, le conseil décide de ne pas donner suite à cette proposition.

VENTE MATERIEL TECHNIQUE

M. Le Maire rappelle que le camion des pompiers appartenant à la commune n'est plus utilisé par le SIVU et qu'il conviendrait de le mettre en vente. Pour ce faire, des réparations sur l'embrayage sont à réaliser d'un montant estimé de 2 171 € par le garagiste. Le conseil propose de faire une offre à 8 000 € réparé. Il conviendra également de contacter le SDIS qui connaît les besoins d'autres CPI et peut nous aider à la vendre.

Une ancienne faucheuse est également inutilisée et semblerait intéresser la commune de Serrières et un particulier. Le conseil fixe le prix de vente minimum à 1000 €.

RCEA

M. Le Maire explique s'être rendu ce jour à une réunion de présentation des travaux de mise à deux fois deux voies de la RCEA du tronçon Prissé-Charnay. Ceux-ci doivent débiter fin 2017 par l'installation des murs insonorisés dont les plus hauts, de 3 m à 3 m 50 seront en béton-bois absorbants. Les travaux d'élargissement débiteront en 2018 pour une mise en service fin 2019, pour un coût estimé de 20 millions d'euros pour les 5 kms. Une réunion avec tous les élus se tiendra fin septembre avec les 4 communes concernées et l'APVLC.

SAINT VINCENT TOURNANTE

M. Merle informe que le comité d'organisation est toujours dans l'attente de la réponse de de l'aérodrome pour un éventuel stationnement en ce lieu. L'inauguration officielle a eu lieu au château de Chasselas le 27 juin en présence du Comité d'organisation, du parrain et des bénévoles. Une réunion générale pour expliquer et rechercher de nouveaux bénévoles sera à organiser après les vendanges.

DIVERS

. Vente maison rue de la Poste : Mme Bragigand a contacté l'agent immobilier et le notaire qui n'ont pas eu de personne intéressée.

Prochain Conseil le mardi 5 septembre 2017 à 20h30

Séance Levée à 23 h 30.